



Commune de
MONDORFF

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA MOSELLE – ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE

Envoyé en préfecture le 28/08/2023

Reçu en préfecture le 28/08/2023

Publié le

ID : 057-215704750-20230828-D_25_2023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL du 28 août 2023

Date de la convocation :
24 août 2023

Date d'affichage :
24 août 2023

Nombre de membres :
- Afférents au Conseil
Municipal : 15
- En exercice : 11
- Présents : 09
- Votants : 10

Délibération rendue
exécutoire après publication
le : 28/08/ 2023

Dépôt en Préfecture le :
28/08/ 2023

Secrétaire de séance :
Pierre-Jean GUITTET

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois d'août à vingt heures et quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Mondorff, régulièrement convoqués en séance ordinaire, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Rachel ZIROVNIK, Maire.

Présents :

MM GUITTET, KIFFER, KONTZ, TOUSCH.
MMES BACHMANN, HESSE, NIEMI-DAURES, ZANONI, ZIROVNIK.

Absents excusés : M. RINGOT

Absente non excusée : MME CAUNES.

Procurations : M. RINGOT à Mme NIEMI-DAURES

1°) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 04/07/2023

Délibération n°25/2023

Après exposé de Madame le Maire, le compte-rendu du conseil municipal du 04 juillet 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

POUR EXTRAIT CONFORME
MONDORFF, le 28 août 2023

Le Maire, Rachel ZIROVNIK

